



Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 décembre 2022

Tarifs restauration

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le prix d'un repas produit par le Crous est fixé à 8.23 € HT, soit 9,05 € TTC.

Article deux :

Le tarif d'un repas pour les agents dont l'indice est inférieur à 534 est fixé à 3,00 € HT, soit, 3,30 € TTC.

Article trois :

Le tarif d'un repas pour les agents dont l'indice est supérieur à 534 est fixé à 5,42 € HT, soit, 6,50 € TTC.

Article quatre :

Le tarif d'un repas pour les personnes extérieures devra, d'ici au plus tard deux années, être facturé au prix du repas fixé à l'article 1.

Fait à Nice, le 14 décembre 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 5	Abstention : 0
Votants : 17	